

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-219
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
"CŒUR DE
VILLE"
N° 23.13 –
CONVENTION
OPERATION-
NELLE «
CENTRE
ANCIEN » EPF
OCCITANIE /
COMMUNE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 OCT. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne
GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat –
Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la Commune a saisi l'Etablissement Public Foncier
d'Occitanie (EPF) pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la revitalisation de
son centre ancien.

Pour mener à bien cette démarche, une convention d'anticipation foncière a été signée le 20
novembre 2018 (complétée par avenant du 4 octobre 2019), pour un engagement financier de
800 000 Euros, sur une durée de 8 ans, soit jusqu'au 20 novembre 2023.

Cette convention a permis l'acquisition de plusieurs biens sur le secteur « rue des remparts » et « rue de l'Hôpital » pour un montant global de 140 658.10 Euros avec une cession de l'ensemble de ces biens, après minoration foncière, au bénéfice de la Société ALOGEA en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement de qualité.

La convention d'anticipation foncière arrivant à échéance et afin de poursuivre des actions foncières sur le centre ancien, il est proposé la signature d'une nouvelle convention opérationnelle d'une durée de 8 ans, à périmètre et engagement financier constants.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 21 septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle « centre ancien » pour une durée de 8 ans, sur un périmètre identique.

PRECISE que le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la convention est fixé à 800 000 €. Les dépenses engagées au titre de la convention précédente d'un montant de 140 658.10 Euros seront intégrées dans cette convention opérationnelle.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le	02 OCT. 2023
Certifiée exécutoire, par réception en Préfecture le :	28 SEP. 2023
Par publication le :	02 OCT. 2023
Par délégation, Le Directeur-Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023219-DE

